



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 09 avril 2021 à 20 heures
Salle du Conseil

Etaient présents :

Philippe BERTRAND, Corinne JENFER, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Didier MAZELIN, Virginie LECLAIR, Audrey DATIN, Nathalie AUFRERE, Dominique BOUSQUENAUD, Adeline WALLERAND, Rémi VINCENT, Sophie HELLENTHALLER.

Procuration :

Saïd HECHT.

Absents :

Aurélia DATIN, Florian CHARUEL.

Secrétaire de séance :

Magali DANIELCZYK

Présidente de séance :

Nathalie AUFRERE

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 Budget Lotissement

Délibération n°4 -2021 voix pour : 12 - voix contre : 0 .

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice.
Le Conseil Municipal le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET :Vote du compte administratif 2020 Budget Lotissement

Délibération n°5 -2021 voix pour :12 - voix contre :0 .

Le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

<i>Dépenses</i>	Prévu :	328 003.71
	Réalisé :	221 001.71
	Reste à réaliser :	0.00

<i>Recettes</i>	Prévu :	328 003.71
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	Prévu :	221 001.71
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

<i>Recettes</i>	Prévu :	241 975.95
	Réalisé :	103 239.95
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-221 001.71
Fonctionnement :	103 239.95
Résultat global :	-117 761.76

OBJET :Affectation des résultats 2020 Budget Lotissement

Délibération n°6 -2021 voix pour :12 - voix contre :0 .

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Nathalie AUFRERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 09/04/2021

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **STATUANT** sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

• Un déficit de fonctionnement de :	0.00
• Un excédent reporté de :	103 239.95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	103 239.95
• Un déficit d'investissement de :	221 001.71
• Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	221 001.71

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	103 239.95
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	103 239.95
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	 221 001.71

OBJET : Vote du budget primitif Budget Lotissement

Délibération n°7 -2021 voix pour :12 - voix contre :0 .

Le Conseil Municipal

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

<i>Dépenses</i>	221 001.71
-----------------	------------

Recettes 221 001.71

Fonctionnement

Dépenses 0.00

Recettes 0.00

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 Budget Eau

Délibération n°8 -2021 voix pour : 12 - voix contre : 0 .

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice.
Le Conseil Municipal le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET :Vote du compte administratif 2020 Budget Eau

Délibération n°9 -2021 voix pour :12 - voix contre :0 .

Le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 76 221.43
Réalisé : 13 783.18
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 76 221.43
Réalisé : 76 222.67
Reste à réaliser : 0.00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 50 925.06
Réalisé : 39 286.13
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 50 925.06
Réalisé : 50 869.67
Reste à réaliser : 0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 62 439.49
Fonctionnement : 11 583.54
Résultat global : 74 023.03

OBJET : Affectation des résultats 2020 Budget Eau

Délibération n°10 -2021

voix pour :12 - voix contre :0 .

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la Présidence de Nathalie AUFRERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 09/04/2021

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **STATUANT** sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	6 018.48
• Un excédent reporté de :	5 565.06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 583.54
• Un excédent d'investissement de :	62 439.49
• Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	62 439.49

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	11 583.54
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	11 583.54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	62 439.49

OBJET : Vote du budget primitif Budget Eau

Délibération n°11 -2021

voix pour :12 - voix contre :0 .

Le Conseil Municipal

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses 14 123.82

Recettes 86 859.49

Fonctionnement

Dépenses 50 211.54

Recettes 59 793.54

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2020 Budget Commune

Délibération n°12 -2021

voix pour : 12 - voix contre : 0 .

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-5.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du sud Toulinois en date du 18/02/2021 modifiant ses statuts en y ajoutant la compétence « organisation de la mobilité ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte que la Communauté de Communes prenne la compétence « organisation de la mobilité » et qu'elle devienne AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

OBJET : Vote des Taux 2021

Délibération n° 19-2021

voix pour :12 - voix contre :0 .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **FIXE** les taux suivants pour l'année 2021 :

- o Taxe foncier non bâti : 19,04 %
- o Taxe foncier bâti : 24.99 % (Taux Communal 7.75% + Taux Départemental 17.24%)

Questions diverses :

SUBVENTION COMMUNES FRAGILES : Le Maire informe que la commune peut bénéficier d'une subvention commune fragile pour un montant de 15 000€. Nous nous renseignons auprès de Mme Besson pour savoir si les travaux d'amélioration de défense incendie sont éligibles.

PLATEFORME COMPOSTAGE : La CC propose à la commune de créer une plateforme de compostage sur le site sous la maternelle. Le Conseil a émis un avis défavorable : voirie souvent utilisée, nuisance olfactives, lieu non adapté, pollution visuelle.

VENTE DU BATIMENT DAUM : M. Gaspard propose d'acheter le bien situé près du site DAUM. Le Conseil préfère attendre que la vente du logement au 42 rue des cristalleries soit entérinée pour envisager la vente de ce local.

COURRIER MME TEN BERGE : Mme Ten Berge nous propose d'acquérir la maison sis rue du Rousselot pour créer un espace de vie pour nos aînés. Le Conseil estime que cette maison n'est pas adaptée et que nous finissons le projet de regroupement scolaire avant tout autre éventualité.

VISITE MONT LE VIGNOLE : Le Conseil propose la visite de la maison des aînés de Mont le Vignoble pour avoir un aperçu. (Projet réhabilitation de biens communaux)

CACES Frédo : Le Conseil envisage la formation CACES pour M. BOUCHÉ Frédéric afin de prévoir la pose des illuminations de Noël de cette année.

PHOTOVOLTAÏQUE : la CC propose l'étude de la faisabilité d'un parc photovoltaïque sur les terrains de la commune.

ETUDE MOBILITE ECOLE : M. Besrechel propose l'étude d'une mobilité école (transport ludique et sportif des enfants des écoles). M. Besrechel propose également que les 4 communes se regroupent afin de nettoyer le sentier de Meine et de créer un aménagement sportif.

M. TAVERNIER : La mairie a été contactée par M. Tavernier pour l'acquisition de la parcelle de M. Tabouret située à l'arrière de la mairie.

LA POSTE : La Poste nous propose d'installer une agence postale dans les locaux de la mairie à la place de notre bureau de poste. Il s'agit de nous accompagner afin de proposer des services postaux et de financer pendant un court laps de temps un poste à temps partiel et le matériel nécessaire. Le Conseil a émis un avis défavorable pensant qu'il faut conserver le bureau de poste au maximum.

Fait à Vannes-le-Châtel
Le 09/04/2021

Philippe BERTRAND

Dominique BOUSQUENAUD

Sébastien CORNUAUX

Magali DANIELCZYK

Audrey DATIN

Sophie HELLENTHALLER

Corinne JENFER

Virginie LECLAIR

Didier MAZELIN

Rémi VINCENT

Adeline WALLERAND

Nathalie AUFRERE
Le Maire,